



Saisie immobilière - procédure de la vente amiable et forcée

Par **BABOU Roberto**, le **30/01/2018** à **13:41**

Bonjour

Actuellement je suis sous une procédure de saisie immobilière, dans une semaine je dois assister à l'audience d'orientation et j'ai l'intention de demander au juge la vente amiable de ma résidence principale pour pouvoir régler ma dette au créancier car celui ci il a en sa possession un titre exécutoire à mon encontre.

J'ai déjà fait appel à des professionnels en immobilier pour pouvoir vendre mon bien mais à ce jour je n'ai pas reçu d'acheteurs potentiels.

quel serait le délai que le juge va m'accorder pour une vente amiable et passée ce délai je suppose qu'il va décider de la vente forcée et alors quel serait le délai approximatif que j'aurai pour rester encore dans les lieux. Merci d'avance pour vos réponses.

Roby